

Le 4 juin 2012.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, tenue au 25, rue de l'Église à Notre-Dame-de-Ham, lundi le 4 juin 2012, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Mesdames Johanne Allard, Lise Nolette, Nicole Côté, conseillères  
Messieurs Pascal Paquette, Guy Hudon, Jean-Luc Lavigne, conseillers  
Formant quorum sous la présidence du maire, Madame France Mc Sween.

Mme Christiane Leblanc, directrice générale et secrétaire trésorière, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Mme France Mc Sween ouvre la séance et fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par Mme Nicole Côté, appuyée par Mme Johanne Allard et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté, en ajoutant quelques points pour des avis de motion.

Les élus ayant tous reçu une copie des derniers procès-verbaux préalablement à la tenue de la présente, on en dispense la lecture et on passe à leur adoption.

Nous avons reçu :	taxes	39 603,32 \$	internet	175,00
	Taxes agricoles	24 242,77	don parc	450,00
	Remb. incendie	3 143,84	permis	80,00
	Mutations	915,00	remb. fact. coop	164,51
	Remb. impôt	235,42		

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Lise Nolette et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et de payer les factures suivantes, à partir d'une liste préparée par la secrétaire :

Ministère des Finances	1 <sup>er</sup> vers. Sûreté	10 580,00 \$
Paie élus municipaux	2 <sup>e</sup> versement	5 175,00
Christiane Leblanc		1 986,85
....	....	
	frais congrès	412,11
Receveur Général Canada		422,89
Gilles Leblanc	c.c. mai	100,00
Noël Côté	all. cell. dép. bureau	290,00
Mario St-Cyr	all. dép.	400,00
....	....	
	km	49,50
Front commun Québécois	gestion écologique déchets	20,00
Pompes Garand	DPD chlore	122,20
Fonds Solidarité Jeunesse	journée N. Maurice 2012	107,50
Hydro Québec	garage	100,03
....	....	
	caserne	119,19
....	....	
	usine	315,94
....	....	
	terrain de jeux	153,45
....	....	
	c.c.	735,60
René Poisson	coueteaux grader	1 006,00
Rogers		66,22
B. Laflamme Asphalte	balayage de rues	1 402,70
F.Q.M.	transport panneaux	12,77
Régie inter. sanitaire des Hameaux		1 879,42
Télébec	usine	178,45
Brico Béton Vibré	nettoyage pont rang 2	258,69
Buropro	caisse de papier	68,49
Gilles Leblanc	nettoyage des terrains + pelouse mai	562,50
Postes Canada	circulaires	58,68
Réseau Mobilité Plus		88,94
Jacques Thibault	inspection pompes incendie	448,40
Raphaël Hudon	schéma couverture risque	90,00

Noël Côté	quincaillerie	42,19
Pratique pompiers mai	8 pers. x 35h x 12,50\$/h	437,50
France Mc Sween	km Coop, Québec	126,45
Chargées de projets	+ km	1 006,00
Gesterra	récupération avril	276,52
....	vidange mai	2 086,12
Laboratoires d'analyses S.M.		73,58
Pavage Préfontaine	rang 1 sud (sablière)	13 992,46
....	Eglise/Principale (subvention)	11 526,24
Sogegel	c.c.	69,83
....	bureau	136,10
....	internet	574,87
Hydro Québec	éclairage	189,55
Extincteur Victo		242,60
Comité Récréatif N.D.H.	subvention St-Jean	300,00
F.Q.M.	congrès sept.	689,85
Fondation CLSC Suzor-Côté	don	100,00
	Total	<u>59 081,38 \$</u>

+ salaire des employés 405,85 \$

### **Règlement numéro 342, concernant les limites de vitesse sur la rue Principale.**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été régulièrement donné par À une séance du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Ham, le 7 mai 2012.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Guy Hudon

Appuyé par M. Pascal Paquette

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement numéro 342, soit adopté et qu'en conséquence le conseil décrète :

#### ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse sur la rue Principale.

#### ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50km/h sur la rue Principale.

#### ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installé par l'inspecteur municipal en voirie.

#### ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

#### ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption, à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre des Transports publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Adopté le 4 juin 2012.

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et sec. très.

**01-06-12 Reddition de comptes 2011**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 93 657 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011 ;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'**annexe A** identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées ;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition de comptes l'**annexe B** ou un **rapport spécial de vérification externe** dûment complété ;

Pour ces motifs, sur une proposition de Mme Nicole Côté, appuyée par M. Pascal Paquette, il est unanimement résolu et adopté que la municipalité de Notre-Dame-de-Ham informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire venir des panneaux pour indiquer la surveillance par caméra, pour installation près de la sablière du rang 1 sud.

Entretien chemins privés : à suivre prochainement, rencontre à prévoir avec tous les propriétaires concernés.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser une aide financière de 300 \$ au comité récréatif, pour l'organisation de la St-Jean le 23 juin prochain. On fera le lancement de la politique familiale en même temps.

Nous devrions faire l'épandage de l'abat-poussière vers le 14 juin prochain. Faire passer le grader avant.

Demande de financement de l'association Le Pas : le conseil a décidé de ne pas donner suite à cette demande pour l'instant.

Résolution appui Ville de St-Siméon pour l'assurance-emploi : le conseil a décidé de ne pas donner suite à cette demande pour l'instant.

Vérification mécanique du camion d'hiver avant le 30 juin.

Il est proposé par M. Pascal Paquette, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription et le déplacement de Mme France Mc Sween au congrès de la FQM à Québec, les 27-28 et 29 septembre prochain, au coût de 600 \$ plus les taxes.

Forum sur les milieux naturels, Drummondville, 19 juin, peut-être qu'il y aura quelque de disponible pour y aller.

Journée Normand Maurice, 13 octobre prochain, on informera Gesterra que la municipalité va participer, et qu'on s'inscrit à la formation également.

Le bureau municipal sera fermé le 6 et 7 juin, congrès ADMQ.

Avis de motion est donné par Mme Johanne Allard, pour faire le règlement numéro 343 sur les éoliennes.

Avis de motion est donné par M. Pascal Paquette pour faire le règlement numéro 344 sur la tarification de l'entretien des voies privées.

Avis de motion est donné par M. Guy Hudon pour faire le règlement numéro 345 décrétant l'entretien des voies privées pour l'hiver.

Indication pour les numéros civiques : demander des renseignements à la municipalité de St-Adrien, qui vient d'améliorer ses panneaux pour le service d'urgence.

Il y aura une rencontre du comité de sécurité publique de la MRC, le 26 juin au centre communautaire de Notre-Dame-de-Ham, à 18h30 en comité seulement, à 19h30 pour les représentants municipaux.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par M. Pascal Paquette et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat de fleurs, 50 \$ environ, pour le centre communautaire et la grotte, aussi engager une personne pour s'en occuper, au salaire de 150 \$ pour l'été.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par M. Jean-Luc Lavigne et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer un montant de 140 \$ pour l'inscription de 2 personnes au concours d'entrepreneuriat en économie sociale à Québec le 20 juin prochain, pour la participation en finale de la Coop à cet événement.

Mme Mc Sween nous informe d'un montant de 12 000 \$ + 4 000 \$ pour l'entretien des chemins d'été, on attend la confirmation du ministère des Transports.

Les indicateurs de gestion pour 2010 ont été envoyés au ministère le 30 avril. Pour 2011, on sortira un comparatif prochainement.

Il y aura des travaux du ministère des Transports sur la route 161, du 4 juin au 15 let, dans les limites Notre-Dame-de-Ham et Chesterville.

On parle de la sécurité au bureau municipal, des informations ont été données aux membres du conseil.

Il est proposé par Mme Lise Nolette, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de voter un budget de 100 \$ à 150 \$ pour l'achat d'un fauteuil de travail pour le bureau municipal.

Appeler nos assurances pour les activités de la St-Jean, sous la tente située sur le terrain municipal en arrière de la rue Principale.

## **02-06-12 DEMANDE DE SUBVENTION CHEMINS MUNICIPAUX**

Travaux rue Principale et de l'Église, total 11 526,24 \$

Il est proposé par M. Guy Hudon, appuyé par Mme Johanne Allard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

- Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 5 500 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Le maire par la signature du présent document est en accord avec les résolutions et ne pose pas son veto.

France Mc Sween, maire

Par la présente, la secrétaire certifie qu'il y a des fonds budgétaires et des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées au présent procès-verbal.

Il est proposé par Mme Johanne Allard, appuyée par Mme Nicole Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée (20 h 27).

Accepter sur proposition de M. Guy Hudon  
Seconder par M. Pascal Paquette

**En signant le procès-verbal, le président d'assemblée est réputé avoir signé chacune des résolutions individuellement.**

France Mc Sween, maire

Christiane Leblanc, g.m.a. grade 1  
Directrice générale et sec. très.

